

COMMUNIQUE / 7 SEPTEMBRE 2020

DEGROUX BRUGERE CONSEILLE ADISTA LORS DE L'ACQUISITION DE FINGERPRINT TECHNOLOGIES

Le cabinet Degroux Brugère a accompagné l'opérateur de services hébergés Adista à l'occasion de son acquisition de Fingerprint Technologies, intégrateur de solutions numériques, hébergeur et opérateur télécoms.

Avec 30 agences réparties sur toute la France, Adista propose des services informatiques et télécoms destinés aux entreprises et collectivités. L'entreprise offre des solutions adaptées à la stratégie de chaque entreprise, en prenant en compte leurs exigences de performance et de sécurité grâce à un savoir-faire intégrant les expertises des métiers des télécommunications, du cloud, de l'informatique et du développement applicatif.

L'acquisition de Fingerprint Technologies va permettre à Adista de renforcer sa présence en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour cette opération, Degroux Brugère accompagnait Adista avec Augustin Fleytoux, associé, et Oriane Rocher, avocate.

Les cédants étaient représentés par le cabinet Fidal, avec Véronique Barbedette et Jean-Christophe Capion.

Contacts presse

AVOCOM / Charlotte Vier + Camille Flesselles / ch.vier@avocom.fr / c.flesselles@avocom.fr /
LD : 01 48 24 00 40 ou 42.

A propos de Degroux Brugère

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- transactionnel, LBO/Private equity, venture capital,
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- droit social,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 10 associés et une quinzaine de collaborateurs.